

Envie de devenir copropriétaire de wienerberger?

Participez au plan d'actionnariat et achetez une partie de wienerberger!

Wienerberger AG offre à ses salariés l'opportunité d'acheter des actions Wienerberger AG à des conditions intéressantes. wienerberger lance cette possibilité afin d'élever l'implication et la fidélité de ses salariés, mais aussi pour créer un actionnariat stable et engagé, soucieux des intérêts de Wienerberger AG.



Qui peut acheter des actions?

- Tout salarié ayant été engagé par une entreprise faisant partie du groupe Wienerberger, employé depuis au moins 12 mois en date du lundi 3 mars 2025 et qui sera encore et toujours sous contrat au 4 avril 2025.

A quel prix s'élèvent les actions?

- Les actions pourront être achetées à un prix égal aux 2/3 du cours de clôture moyen de l'action Wienerberger AG pour la période du 7 au 16 avril 2025. Le nombre d'actions auquel vous aurez droit sera déterminé le 17 avril 2025 et les actions seront créditées sur votre compte titres chez Captin à cette même date. Captin est la société qui met à disposition la plate-forme pour ce programme d'actions (dans le suivi ING).
- Vous bénéficierez donc d'une réduction de 33,33%. Ainsi, pour chaque 100 euros investis, vous recevrez une valeur de 150 euros en actions.
- Si vous souhaitez acheter des actions par le biais de ce plan, vous devez en acheter pour un montant minimum de 100 euros par tranche, avec un plafond maximum de 9.000 euros par tranche.
- Si vous achetez des actions, vous devrez payer des impôts et des cotisations de sécurité sociale. La réduction accordée par wienerberger sera considérée pour ca 50% comme un avantage en nature, sur lequel vous payerez un impôt unique (le taux d'imposition dépendra évidemment de votre situation personnelle et familiale). Sur les dividendes éventuels 27% de précompte immobilier autrichien, puis encore 30% de précompte immobilier belge seront retenus.

Quels sont mes droits en tant qu'actionnaire?

- Pour bénéficier du régime fiscal avantageux, vous devrez rester actionnaire pendant au moins 3 ans. Pendant ces 3 ans, vous ne pourrez donc pas vendre vos actions.
- Durant cette période, les actions seront gérées par la fondation spécialement créée par Wienerberger AG à cet effet, à savoir la fondation Wienerberger Mitarbeiterbeteiligungs-Privatstiftung. Celle-ci exercera le droit de vote au nom de tous les salariés-actionnaires lors des assemblées générales de Wienerberger AG.
- Les dividendes reviendront par contre directement aux propriétaires des actions.
- Après ces trois ans, vous pourrez choisir de vendre vos actions ou simplement de les retirer de la fondation, ce qui vous permettra d'exercer vous-même le droit de vote inhérent à vos actions.

Comment acheter des actions?

- Pour chaque nouveau salarié désireux d'acheter des actions, wienerberger ouvrira un compte titres chez Captin. Pour ce faire, nous communiquerons certaines données à Captin comme le nom du salarié et son adresse e-mail. Celui qui ne le souhaite PAS doit nous le signaler avant le 2 mars 2025 (par e-mail à weshare.belgium@wienerberger.com ou adressez-vous à votre HR Business Partner local).
- Les salariés pour lesquels un compte-titres aura été ouvert pourront souscrire au plan entre le lundi 3 mars et le vendredi 4 avril 2025. Veuillez confirmer sur la plateforme Captin le montant que vous souhaitez investir. Vous devrez verser l'intégralité du montant sur le compte-titres pour le 4 avril 2025 au plus tard.
- À côté de cela, vous devrez évidemment indiquer que vous acceptez les conditions du plan.
- Le 17 avril 2025 sera alors déterminée la quantité d'actions (ou fractions d'actions) que vous recevrez sur la base du montant investi +50%, divisé par le prix de référence d'une action. Il est déterminé comme la moyenne des cours de clôture de l'action pour la période du 7 au 16 avril 2025.
- Exemple: vous voulez investir 100 euros. Vous bénéficiez d'une réduction de 33,33%, ce qui signifie que pour chaque tranche de 100 euros investie, vous recevrez une valeur de 150 euros. Supposons que la moyenne des cours de clôture entre le 7 et le 16 avril soit de 25 euros, le cours de référence au 18 avril sera alors de 25 euros par action. Par conséquent, vous recevrez 6 actions (soit 150 euros / 25 euros).

Y a-t-il des risques?

- Oui. Lorsque vous souscrivez à ce plan, vous vous exposez aux mêmes risques que si vous investissiez dans des actions ailleurs. En fonction du cours de la bourse, vous pourrez donc réaliser des bénéfices ou des pertes. Il n'y a pas de protection du capital ni aucun rendement garanti.
- Une documentation étoffée avec de plus amples informations sera mise à votre disposition et sera également reflétée sur le site web.

Prochaines étapes

- Une brochure d'information détaillée sera également disponible sur le site web www.wienerberger.be/fr/WeShareWB
- Vous pourrez également obtenir cette brochure d'information détaillée auprès de votre HR Business Partner (responsable du personnel) ou de votre plant manager.

Des questions?

- Envoyez un courriel à weshare.belgium@wienerberger.com
- Ou contactez votre HR Business Partner (responsable du personnel).